



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 27 / 12 / 2023

Dossier complet le : 19 / 01 / 2024

N° d'enregistrement : F-093-23-C-0289

1 Intitulé du projet

Travaux de création d'une bretelle d'accès RN 568

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Mairie de Fos-Sur-Mer

Raison sociale

Mairie

N° SIRET

2 1 1 3 0 0 3 9 7 0 0

Type de société (SA, SCI...)

Administration publique générale- collec

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

RAIMONDI

Prénom(s)

René

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique :6, sous-rubrique: a	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à créer une bretelle d'entrée sur la RN568, pour venir compléter le mouvement existant en sortie au droit de la station d'épuration.

Il est prévu une structure de chaussée neuve, un îlot entre les deux bretelles, ainsi que les équipements (glissières de sécurité, signalisation)

Outre les travaux de terrassement, 40 ml de fossé seront reprofilés de 1,50m environ pour permettre d'implanter la bretelle. La section hydraulique du fossé existant sera conservée

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de permettre un accès à la RN568 depuis la station d'épuration, notamment pour les entreprises implantées à proximité

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

- assécher ponctuellement le fossé afin de pouvoir travailler "à sec" pour les travaux de maçonnerie. Pour cette phase, le mode opératoire envisagé est le suivant :
- réalisation de batardeaux en amont et en aval de la zone de travaux (emprise environ 100 - 120 mètres linéaire) ;
- mise en place de système de surverse en cas de mise en charge du fossé en amont (+ surveillance des conditions climatiques en cas d'événement orageux pour rétablir l'écoulement complet si nécessaire) ;
- mise en place d'un système de pompage au droit de la zone travaux (entre les batardeaux) avec système de décantation avant rejet à l'aval (le pompage sera permanent durant toute la durée de la phase car il faut aussi pomper et rediriger les rejets de la STEP) ;

La durée prévisionnelle de cette première phase est de 10 jours ouvrés environ. Les batardeaux seront retirés et la circulation de l'eau rétabli à l'issue de cette première phase.

Pour la réalisation de la seconde phase des travaux, il est nécessaire de modifier les talus du fossé pour libérer les emprises nécessaires à la création de la bretelle d'insertion. Les talus seront reconstitués à l'identique (avec son gabarit existant au droit des travaux) en talutant la berge opposée (Ouest).

Ces travaux seront réalisés sans assèchement et en maintenant l'écoulement des eaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Restitution du gabarit du fossé à l'identique

Pas de contrainte technique particulière

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

aucune

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de la bretelle d'insertion :	800 m ²
Surface nouvellement imperméabilisé :	280 m ²
Longueur de la bretelle d'insertion :	120 mL
Largeur de la bretelle d'insertion :	variable de 0 à 7 m
Longueur du fossé reprofilé :	40 mL

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Fos Sur Mer est classée en commune littoral Source : DGALN - SIDAUH, loi littoral du 3 janvier 1986
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté préfectoral du 19 Mai 2016 délimitant les secteurs affectés par les nuisances sonores de part et d'autres des infrastructures de transport classées à grande circulation (RN 568 - catégorie 1 - largeur affectée 300m depuis le bord de voie) Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome militaire d'Istres approuvé par arrêté préfectoral le 04/07/1974
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT Fos -Est : arrêté préfectoral n° 191-2010-PPRT/11 , PPRT Fos-Ouest : arrêté préfectoral n°2012-2-PPRT/13 Arrêté préfectoral n°166-2009 PPRT/4 portant sur l'approbation du PPRT concernant la société arcelor mittal
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	à proximité zone Natura 2000 Distance de: 4,2 km par rapport à la zone Natura 2000 directive habitat 0.4km par rapport à la zone Natura 2000 Directive oiseaux (Cf. Annexe cartographie de la zone Natura 2000)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	à proximité de la ZNIEFF2 (Cf. Annexe cartographie de la ZNIEFF II)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne cause pas de circulation supplémentaire puisque les véhicules qui emprunteront cette nouvelle bretelle circulent dorés et déjà sur la RN 568 en y accédant aujourd'hui depuis le giratoire du Guignonnet.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne cause pas de bruit supplémentaire puisque les véhicules qui emprunteront cette nouvelle bretelle circulent dorés et déjà sur la RN 568 en y accédant aujourd'hui depuis le giratoire du Guignonnet.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale compte-tenu de la faible importance du projet au regard de l'emprise globale existante de la RN 568. En effet le projet n'augmentera pas les effets et l'impact sur l'environnement qui seraient dorés et déjà induit par la RN 568 et par les rejets existants de la station d'épuration attenante.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	cartographie de la zone humide	<input checked="" type="checkbox"/>
2	cartographie de la zone Natura 2000	<input checked="" type="checkbox"/>
3	cartographie de la ZNIEFF II	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom RAIMONDI

Prénom René

Qualité du signataire Maire

À Fos-sur-Mer

Fait le 2 / 7 / 09 / 20 / 23



Signature du (des) demandeur(s)

Cartographie de la ZNIEFF II (Source : IGN)



Cartographie de la zone Natura2000 Directive habitat (Source : IGN)









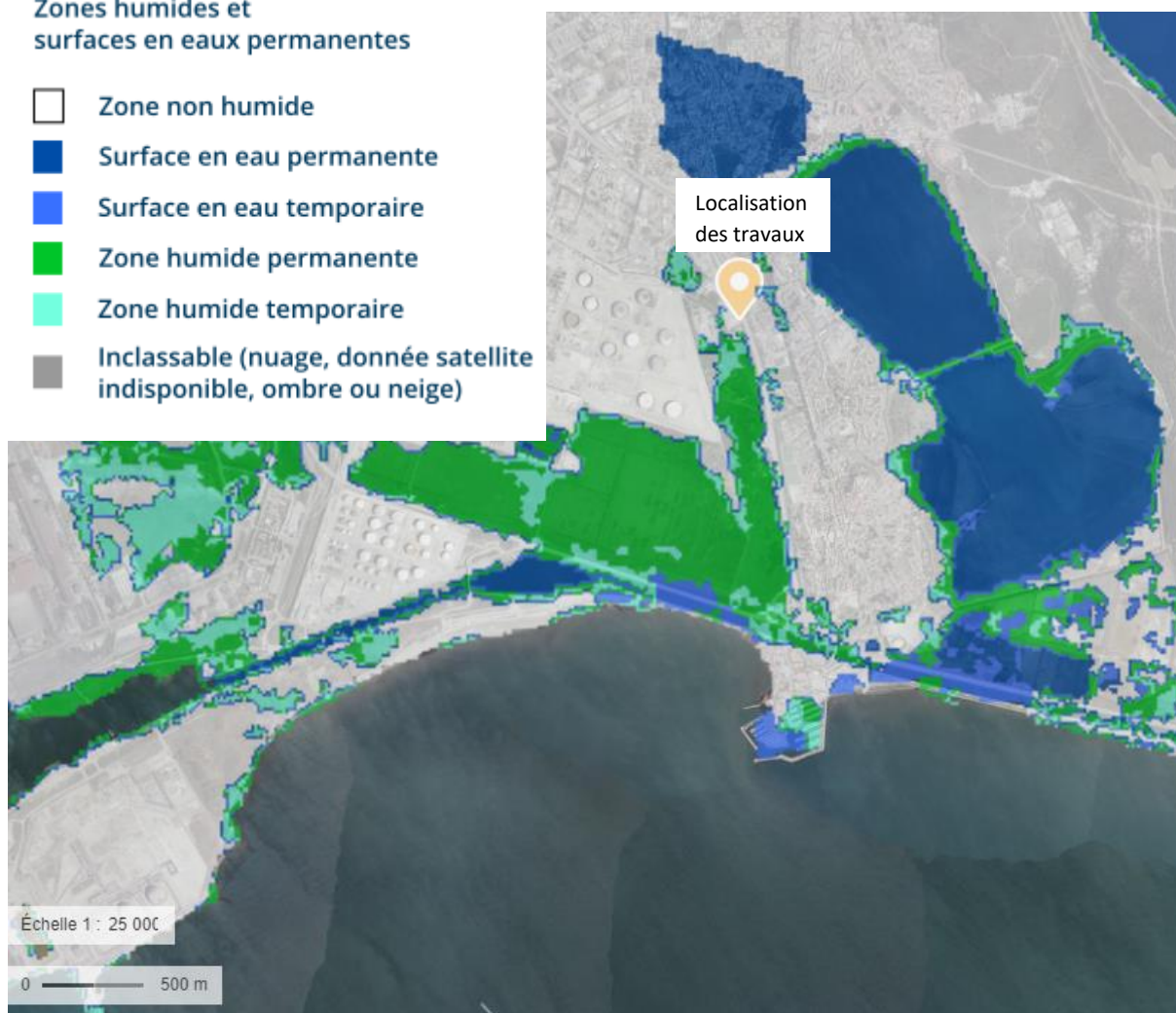
Cartographie de la zone Natura2000 Directive oiseaux (Source : IGN)



Cartographie de la zone humide (Source : IGN)

Zones humides et surfaces en eaux permanentes

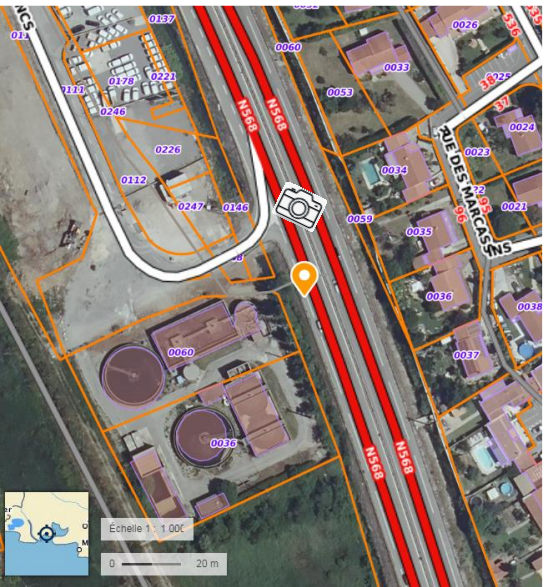
-  Zone non humide
-  Surface en eau permanente
-  Surface en eau temporaire
-  Zone humide permanente
-  Zone humide temporaire
-  Inclassable (nuage, donnée satellite indisponible, ombre ou neige)





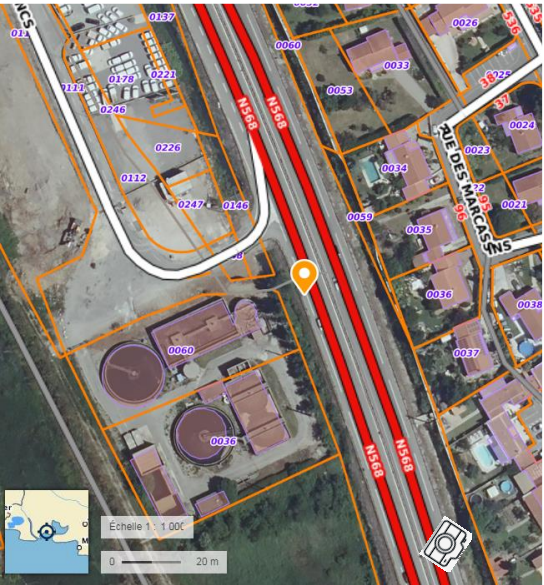


Photographie permettant de situer le projet dans l'environnement proche :

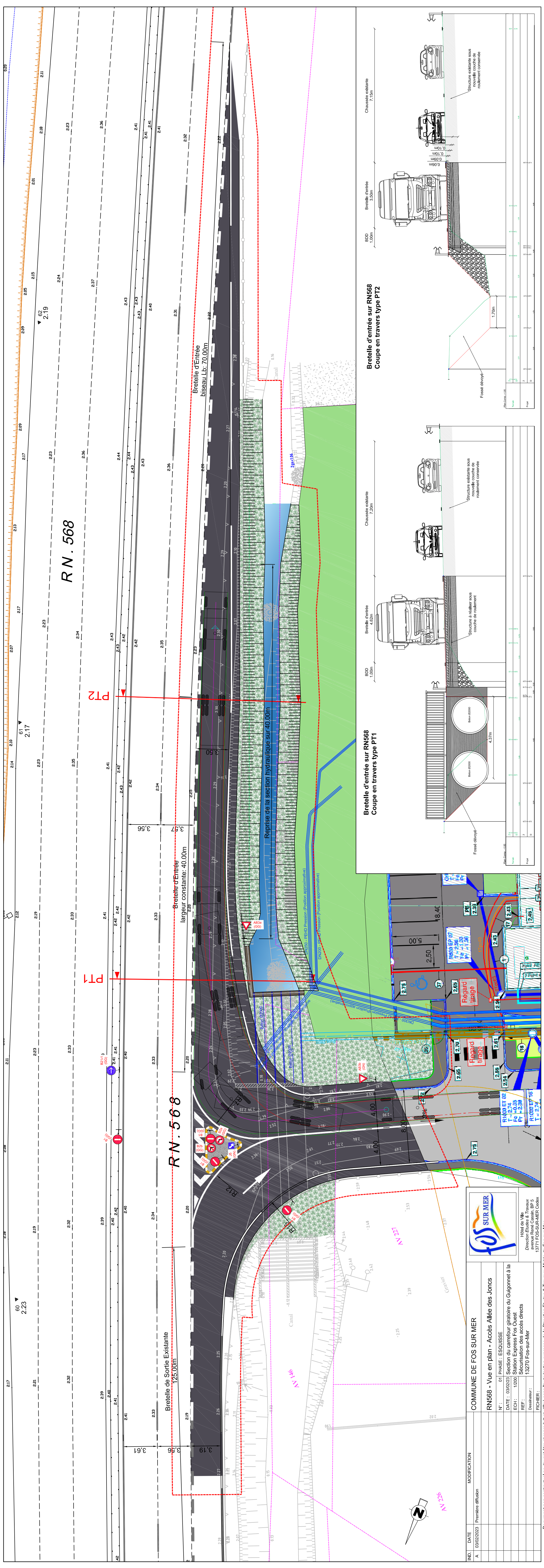


Source : Google Street View – prise de vue mai 2023

Photographie permettant de situer le projet dans le paysage lointain :



Source : Google Street View – prise de vue mai 2023



IND.	DATE	MODIFICATION
A	03/02/2023	Première diffusion

fos SUR MER

Hôtel de Ville
 Direction des Travaux
 Avenue René Cassin, BP 5
 13771 FOS-SUR-MER Cedex

COMMUNE DE FOS SUR MER

RN566 - Vue en plan - Accès Allée des Joncs

IN : 01 PHASE: ESQUISSE
 DATE : 03/02/23 Section du carrouil giratoire du Guignonnet à la
 ECH : 1/200 Station Express Fos Ouest
 REF : Sécurisation des accès directs
 Dessinateur :
 FICHER :

Bretelle d'entrée sur RN568
 Coupe en travers type PT1

Structure à réhabiliter sous nouvelle couche de revêtement conservée

Structure existante sous revêtement conservé

BSD 1,00m

Bretelle: largeur 4,50m

Chaussée existante 7,20m

Fosse déviation

Bretelle d'entrée sur RN568
 Coupe en travers type PT2

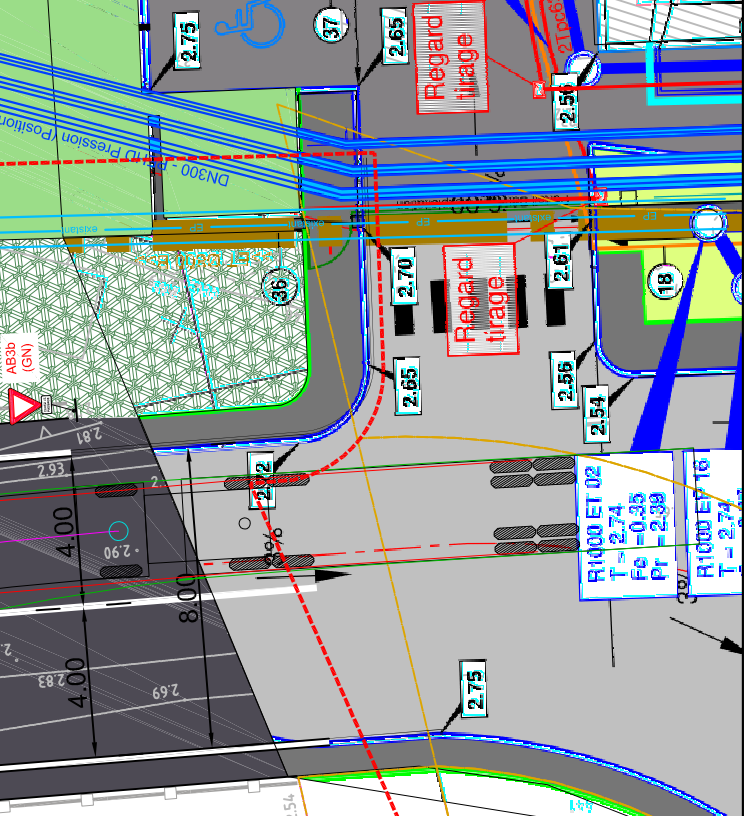
Structure existante sous nouvelle couche de revêtement conservée

BSD 1,00m

Bretelle: largeur 3,50m

Chaussée existante 7,15m

Fosse déviation



Document non contractuel ne devant être ni reproduit ni utilisé sans autorisation expresse de la Direction Etudes & Travaux, Mairie de Fos-sur-Mer

Paris, le 5 janvier 2024

Autorité environnementale

Nos réf. : AE/24/02

Vos réf. :

Affaire suivie par : François Vauglin

Tél. : 01 40 81 61 93

Courriel : francois.vauglin@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Examen au cas par cas n° F-093-23-C-0289 relatif aux travaux de création d'une bretelle d'accès sur la RN568 sur la commune de Fos-sur-Mer (13) : demande de compléments

Par envoi reçu à l'Autorité environnementale (Ae) le 27 décembre 2023, vous avez adressé, pour examen et décision au cas par cas, un dossier relatif aux travaux de création d'une bretelle d'accès sur la RN568 sur la commune de Fos-sur-Mer (13).

Un certain nombre d'annexes obligatoires à joindre au cerfa manquent pour instruire votre dossier :

- annexe 3 (plan de situation du projet au 1/25.000 environ),
- annexe 4 (au moins deux photographies du projet et localisation des prises de vues, avec prise de vue proche et lointaine),
- annexe 7 (situation du projet par rapport aux sites Natura 2000).

En outre, vous mentionnez dans le cerfa l'envoi de trois annexes, dont la première (cartographie de la zone humide) et la deuxième (cartographie de la zone Natura 2000) n'ont pas été jointes : pouvez-vous nous les envoyer ?

Votre dossier indiquant qu'une zone humide serait affectée, pouvez-vous préciser la superficie affectée et, le cas échéant, les mesures de compensation ?

Le cerfa mentionne l'existence de PPRT : pouvez-vous indiquer si le projet se trouve dans le périmètre de l'un d'eux ?

La consultation des photos aériennes et de "street view" montre l'existence d'une végétation arbustive qui pourrait être affectée par le projet : pouvez-vous, le cas échéant, en préciser la superficie et les caractéristiques, en particulier s'il s'agit d'un habitat d'intérêt ou fréquenté par des espèces patrimoniales ?

La date de réception des éléments manquants sera le point de départ du délai de 35 jours ouvert pour la décision de l'autorité environnementale.

Le rapporteur



François Vauglin

**Commune de Fos-sur-mer
Direction Pôle Développement
Avenue René Cassin
13270 Fos-sur-mer**



Autorité environnementale



POLE DEVELOPPEMENT
Direction Adjointe Développement Durable

Le 10 janvier 2024

Monsieur François VAUGLIN
Inspecteur Général – Rapporteur à l'Autorité
Environnementale de l'IGEDD
Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
Tour Séquoia
92 055 La Défense cedex

Affaire suivie par : Marion JOLIVET
Téléphone : 04 42 47 66 15
Courriel : marion.jolivet@mairie-fos-sur-mer.fr

N/Réf : RR/RM/TM/MJ 2024-01

V/Réf : AE/24/02

PJ : Cartographie de la zone humide - Cartographie du PPRT FOS EST - Reportage photos

Objet : Examen au cas par cas n°F-093-23-C-0289 relatif aux travaux de création d'une bretelle d'accès sur la RN 568 sur la commune de Fos-sur-Mer

Monsieur,

Par courrier en date du 5 janvier 2024 vous adressez à la commune une demande de compléments concernant l'examen au cas par cas du dossier relatif aux travaux de création d'une bretelle d'accès sur la RN 568 sur la commune de Fos-sur-Mer.

Vous faites mention de l'absence des annexes obligatoires à joindre au CERFA. Bien qu'initialement présentes dans le dossier transmis, les annexes 3, 4 et 7 ainsi que les cartographies de la zone humide et de la zone Natura 2000 vous ont été renvoyées par courriel en date du 5 janvier 2024. Vous avez accusé bonne réception des pièces en date du 7 janvier 2024.

Concernant la zone humide, comme vous pourrez le constater sur la cartographie transmise en pièce jointe, celle-ci n'est pas affectée par le projet. Le dossier qui vous a été transmis le précise également (Cf. CERFA §.5 page 6).

Dans le dossier, la commune indique qu'elle est couverte par trois Plans de Prévention des Risques Technologiques approuvés. Le projet se situe dans le périmètre d'exposition au risque du PPRT FOS EST approuvé par arrêté préfectoral N°191-2010-PPRT/11 en date du 30 mars 2018. Vous trouverez en pièce jointe l'implantation du projet au regard du PPRT FOS EST. Ce dernier se situe en zone de cinétique lente L1. À noter que les travaux envisagés permettraient de faciliter l'évacuation de la zone soumise aux risques industriels.

Enfin, vous précisez que les photos aériennes et de « street view » montrent l'existence d'une végétation arbustive qui pourrait être affectée par le projet. Vous trouverez en pièce jointe un reportage photos faisant état de la situation actuelle et antérieure au droit de l'emprise du projet.

VILLE DE FOS-SUR-MER
www.fos-sur-mer.fr

1/2

Par ailleurs, en amont de la demande d'examen au cas par cas, la commune avait interrogé un expert écologue qui avait alors indiqué que les connaissances disponibles (consultation de base de données naturalistes) ne mettaient pas en évidence la présence d'espèces protégées ou d'habitats d'espèces (zone de reproduction) au niveau de l'emprise du projet.

Mes services, et notamment Mesdames HECHAICHI Wafa et JOLIVET Marion, restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier,

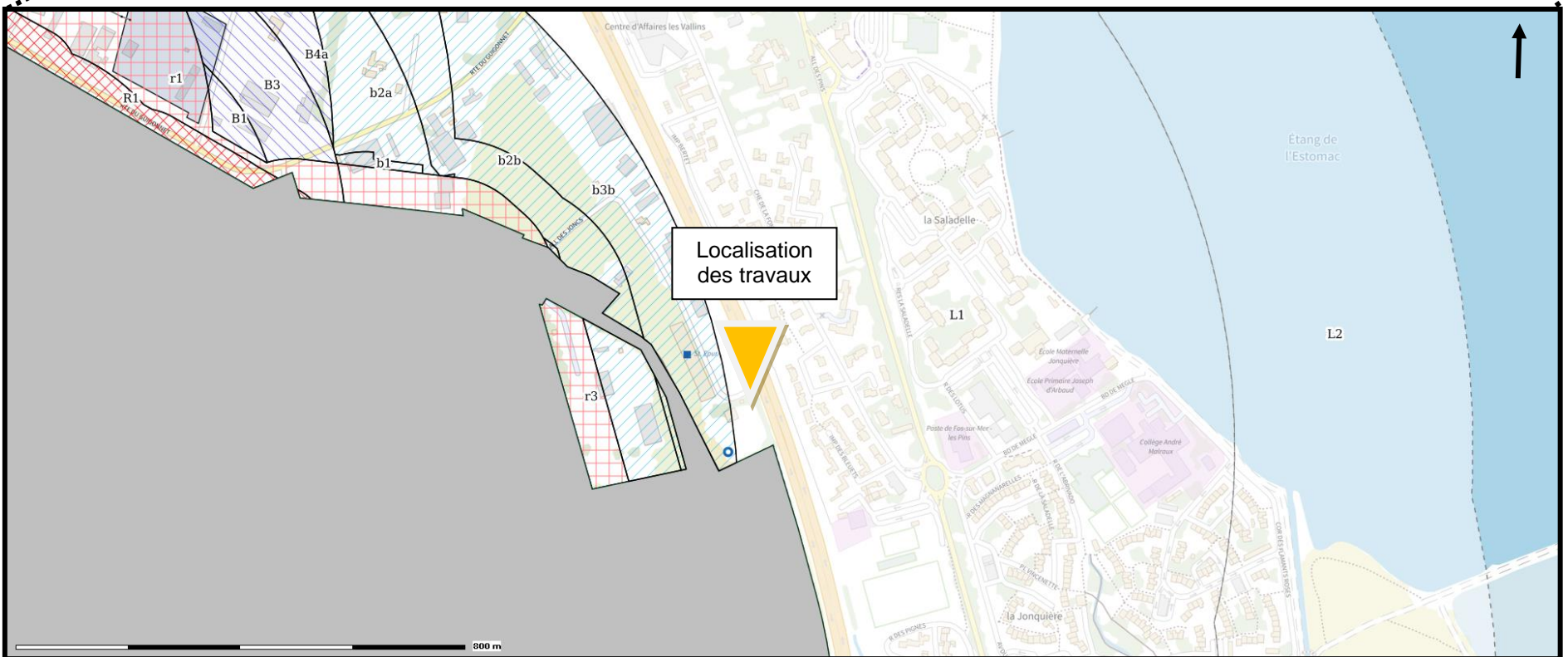
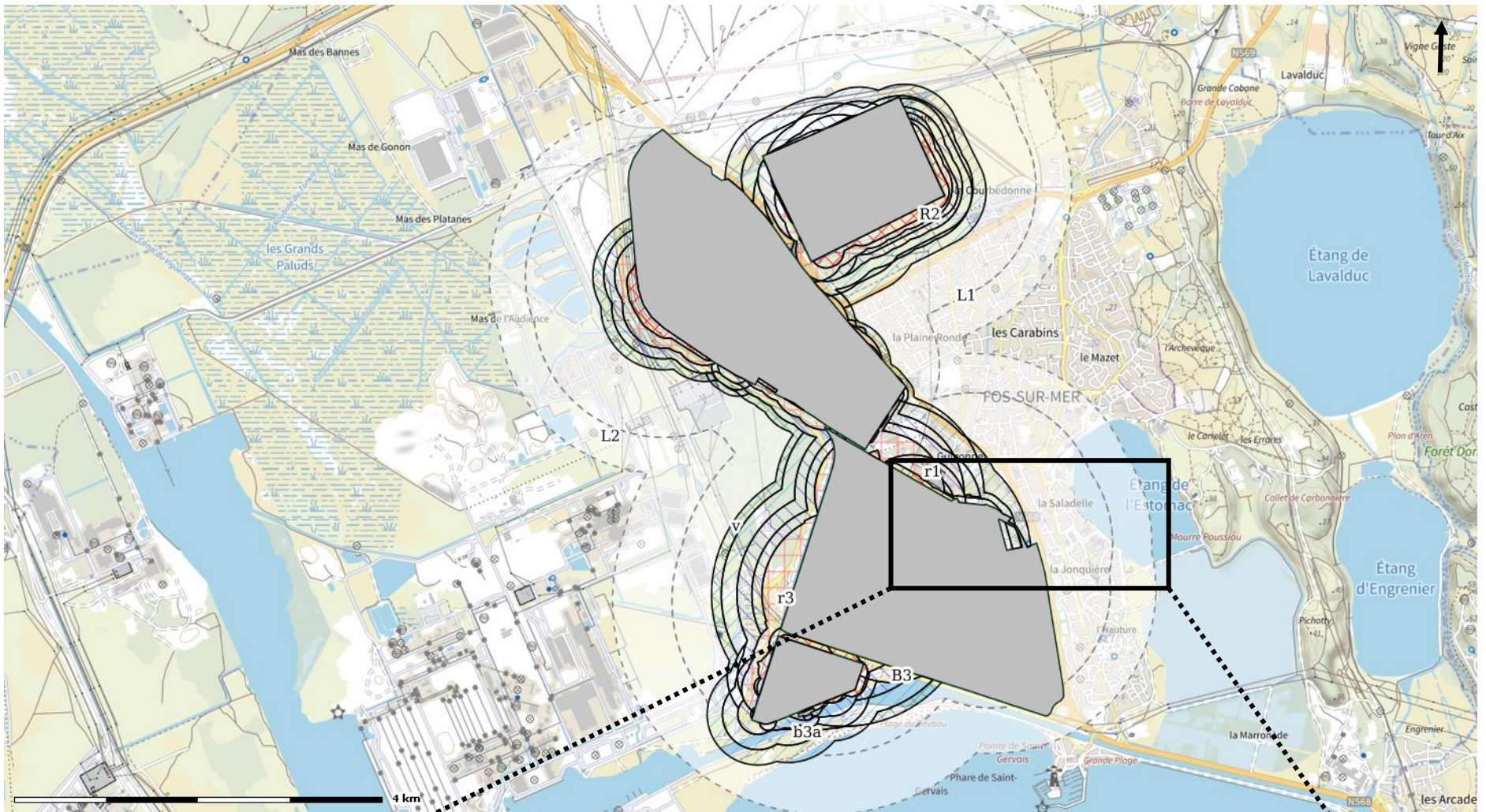
Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

René RAIMONDI
Maire de Fos-sur-Mer



Pour le Maire,
Par délégation,
Adjoint, Philippe POMAR

Cartographie du Plan de Prévention des Risques Technologiques FOS EST



Source : DDTM 13 - <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=4d4bfce3-18c5-4c12-be59-7da7b12047df>

Cartographie de la zone humide



Source : IGN – Géoportail : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/corine-land-cover-zones-humides-et-surfaces-en-eaux-permanentes-2015>

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Objet : CREATION D'UNE BRETELLE D'ACCES SUR LA RN 568

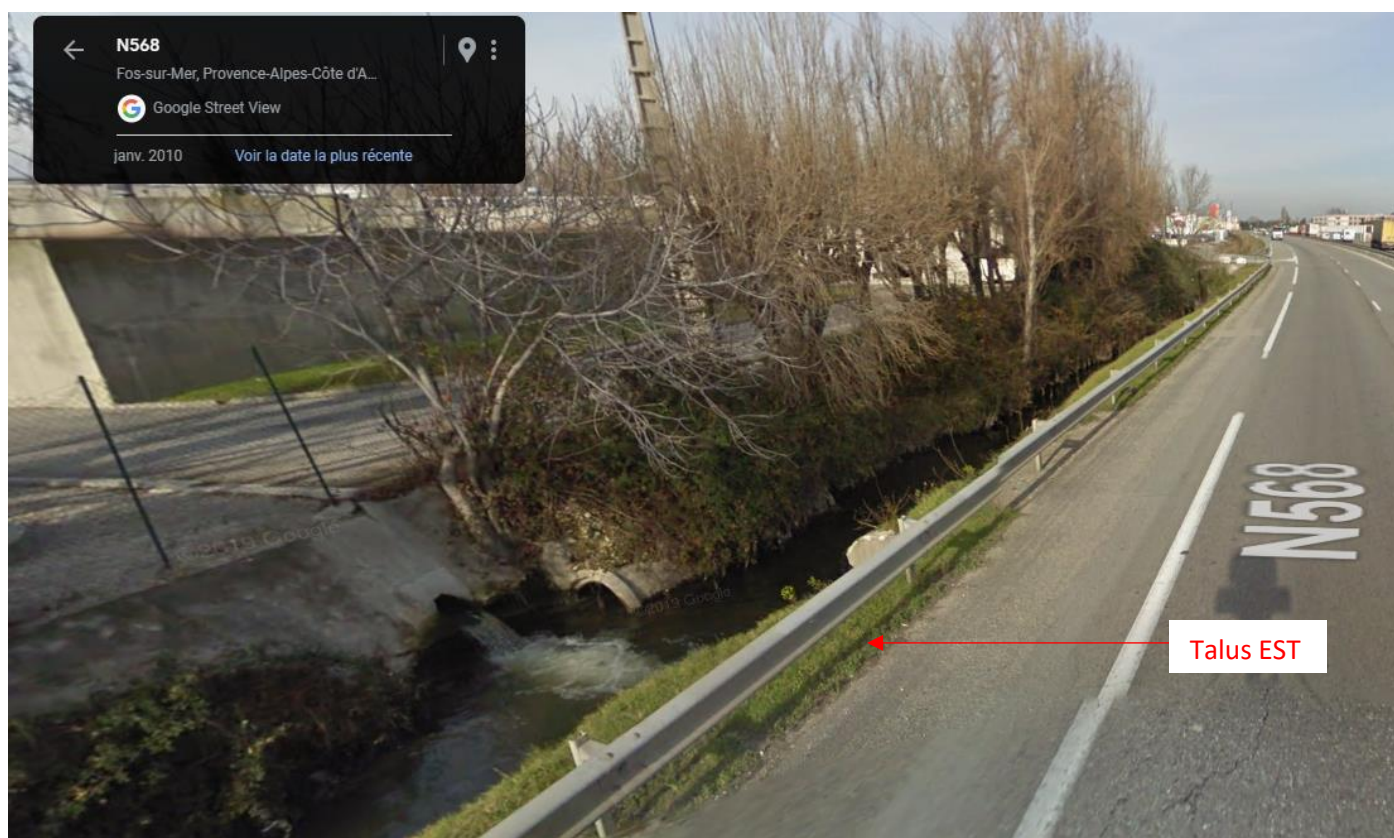
Contexte :

La commune de Fos-sur-Mer projette de créer une bretelle d'entrée sur la RN 568 depuis l'allée des Joncs au niveau de la station d'épuration. Les travaux consisteront en la création d'une structure de chaussée neuve ainsi que les équipements de sécurité adéquats (glissières de sécurité, signalisation).

Nature des travaux :

Le talus du fossé côté Est (le long de la RN 568) sera élargi et remblayé pour constituer le corps de chaussée sur une largeur variable correspondant au « profil en travers en biseau » de la bretelle d'accès.

Ce talus ne présente pas de végétations spécifiques et fait l'objet d'un entretien régulier (débranchage et enlèvement des débris) par les services de la DIR Méditerranée, comme en témoignent les différentes photographies ci-après entre 2010 et ce jour ; s'agissant avant tout de l'accotement de la route nationale (faible largeur entre le bord de chaussée et le lit du fossé) :



Source : Google Street View – prise de vue Janvier 2010



Source : Google Street View – prise de vue **Juillet 2013**



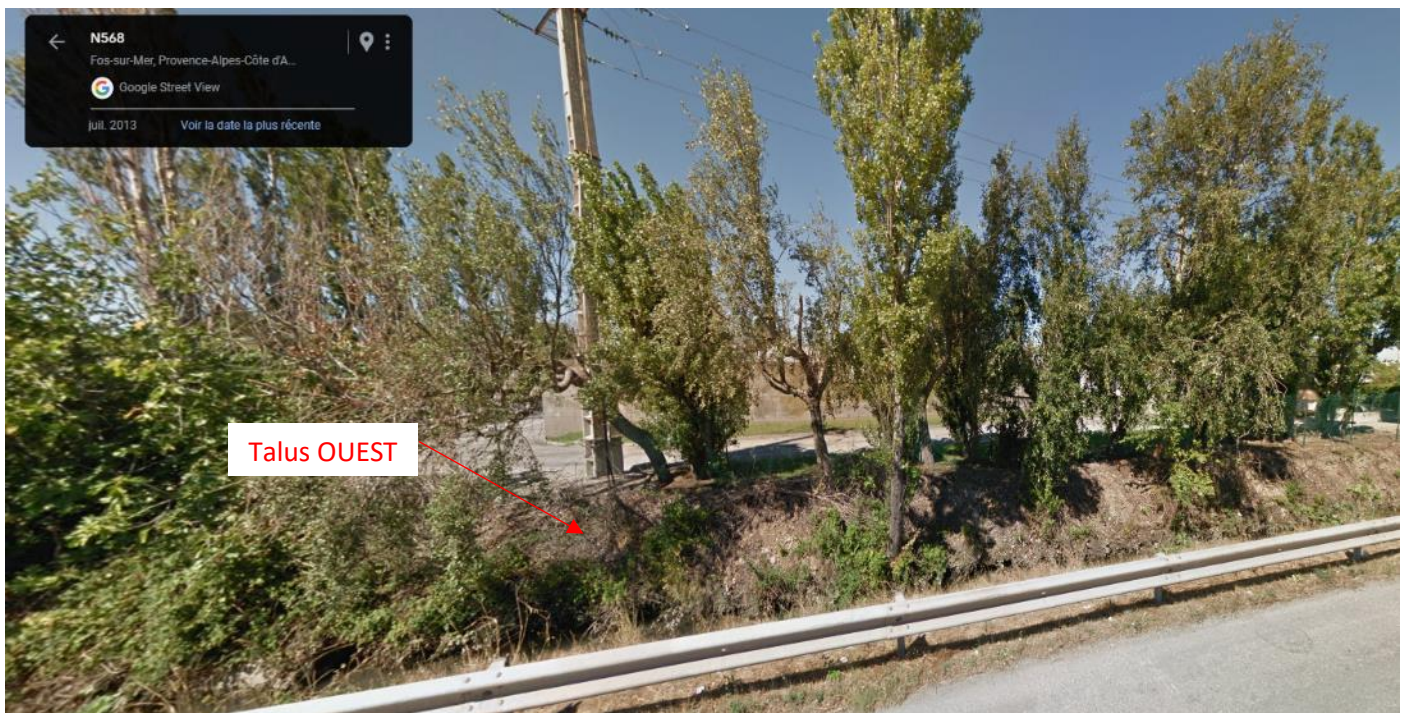
Source : Google Street View – prise de vue **Mars 2018**



Source : Ville de Fos-sur-Mer – prise de vue **Janvier 2024**

Le talus côté Ouest (côté station d'épuration) sera quant à lui taluté entre 0 et 1.50 m environ afin de conserver le gabarit et la section hydraulique existante du fossé. Il présente des ronciers, petits bois et bosquets ne représentant pas d'intérêt communautaire. Ils seront taillés et ponctuellement abattus si nécessaire afin de garantir la bonne stabilité du talus. En effet, compte tenu de leur implantation immédiate en bordure de talus, certains sujets sont déjà sources de problématiques vis-à-vis de la stabilité du talus lors d'évènements pluvieux important (ravinement sous racines, déstabilisation du talus et glissement de terre obstruant le lit du fossé).

Cette végétation fait également l'objet d'entretien régulier (débroussaillage, taille) compte tenu de l'enchevêtrement avec la clôture grillagée de la station d'épuration (voir photographies ci-après).



Source : Google Street View – prise de vue **Juillet 2013**



Source : Google Street View – prise de vue **Mars 2018**



Source : Ville de Fos-sur-Mer – prise de vue **Janvier 2024**

Comme figuré sur l'extrait de plan ci-après, l'emprise maximale théorique de débroussaillage, taille, abattage de la végétation existante est d'environ 90 mètres carré en bordure immédiate de la station d'épuration (parcelles cadastrées section BS 36 et BS 60).

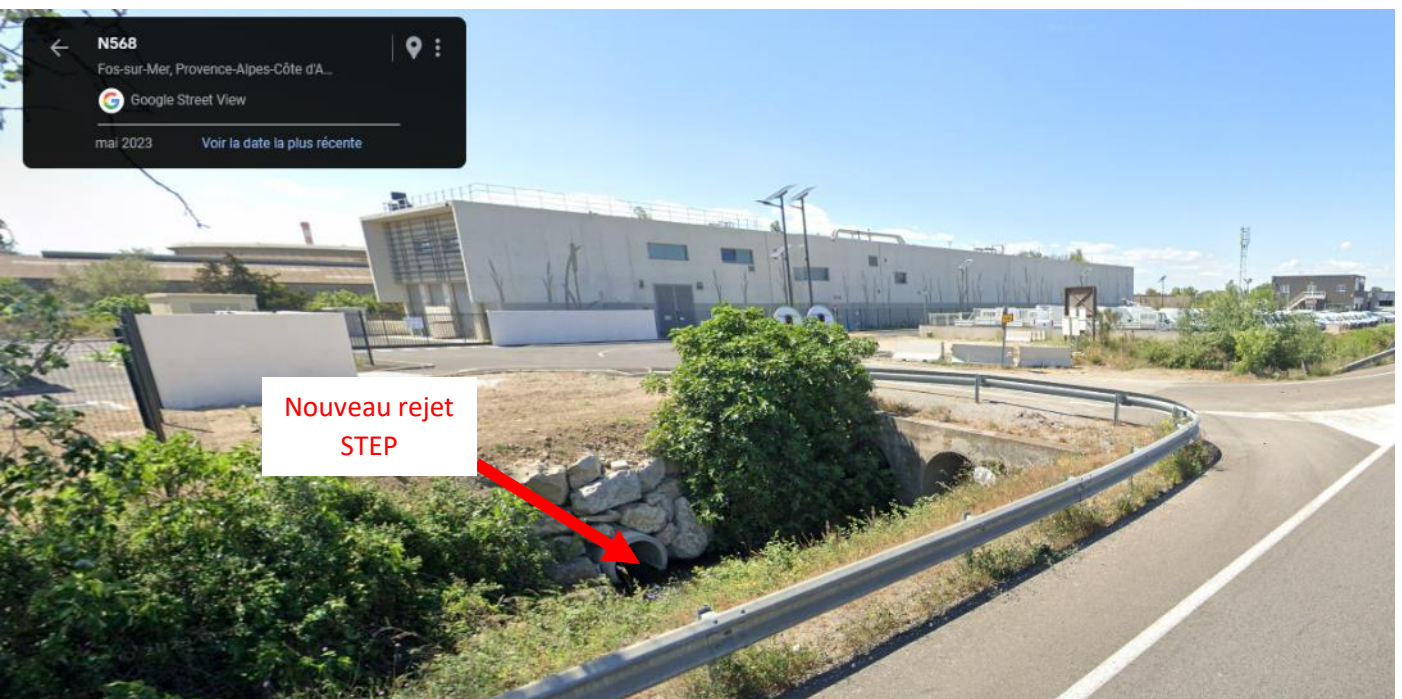
Par ailleurs il est à noter que l'emprise des travaux est comprise entre l'ancien rejet de la station d'épuration et le nouveau rejet de la station d'épuration.



Source : Ville de Fos-sur-Mer



Source : Google Street View – prise de vue Janvier 2010



Source : Google Street View – prise de vue Mai 2023



Source : Ville de Fos-sur-Mer – prise de vue Janvier 2024

Synthèse :

La zone d'emprise du projet a fait l'objet d'investigations quasi exhaustives réalisées en 2013 et 2015 qui ont permis d'identifier la présence de quelques éléments boisés et/ou zones rudérales **ne présentant pas de sensibilité écologique particulière d'un point de vue faunistique comme floristique** du fait de sa forte artificialisation (source : *Enquête publique au titre du Code de l'Environnement – Métropole d'Aix Marseille Provence – Construction d'une nouvelle station d'épuration*¹).

¹ <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/content/download/22760/138169/file/Dossier%20d'enqu%C3%AAt%20publique.pdf>
<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/FOS-SUR-MER>